



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

écoles

Question écrite n° 122396

### Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes de maintien ou de suppression des classes dans les écoles maternelles et primaires. Dans ce domaine, les critères ne sont qu'arithmétiques et ne prennent pas en compte le contexte, les projets immobiliers en cours par exemple ou les naissances de l'année  $n - 2$ . Les maires ruraux comme les maires urbains regrettent ce mode de calcul. Il le prie donc de bien vouloir lui préciser si la modification des critères d'effectif définissant le seuil de maintien ou de suppression des classes est envisageable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Weber](#)

**Circonscription :** Ardèche (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122396

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 2007, page 3898